

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composants :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présent : 30

N°135

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2017

L'AN deux mille dix sept, le 29 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 23 juin 2017, s'est réuni en Mairie à sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaients présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, GRARE Laurence, KARROUMI Sofienne, KOUAME AkouaMarie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI MohamedFathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusé :DONNET Lionel .

Représentés par :

Madame Sophie VALLY
Madame Leila TLILI
Monsieur Jean-François MONINO
Monsieur Boualem BENKHELOUF
Madame Danièle MARINO
Monsieur Salah CHIBAH
Madame Maria MERCADER Y PUIG
Monsieur Guillaume SANON
Madame Hana RABAH
Monsieur Abderrahim HAFIDI
Madame Djamila AISSAOUI
Monsieur Benoît LOGRE
Monsieur Rachid ZAIRI

Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Silvère ROZENBERG
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Madame Laurence GRARE
Madame Sylvie DUCATTEAU
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Pascal BEAUDET
Monsieur Anthony DAGUET
Madame Evelyne YONNET
Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Alice FAGARD

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de l'Education et de l'Enfance/Service Enseignement

OBJET : Approbation des forfaits des études surveillées dans les écoles élémentaires de la commune à compter du 4 septembre 2017.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu la loi du 22 juillet 1983 portant répartition des compétences ;

Vu le décret n°2016-670 en date du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation

Vu la circulaire du 25 février 1986 relative aux études scolaires ;

Vu la circulaire ministérielle du n°2017-030 en date du 02 mars 2017 actualisant la valeur des rémunérations fixées par le décret ici visé ;

Vu la délibération n° 258 en date du 27 septembre 2012 relative à l'organisation des études surveillées dans les écoles élémentaires de la Commune et fixant notamment la participation des familles au coût des études surveillées ;

Vu le budget communal ;

Considérant qu'il convient de réévaluer les participations des familles ;

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE :

FIXE les nouveaux tarifs suivants relatifs aux forfaits des études surveillées :

	Ancien tarif	Nouveau tarif	Nouveau Tarif ½ mois (en période de vacances)
Forfait étude en mois plein	25€00	25€50	12€75
Forfait étude (à partir du 2 ^{ème} enfant)	23€00	23€50	11€75

DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 04 septembre 2017.

Les recettes seront imputées au budget 7067-212 (303-7067-212).

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Anthony DAGUET



Reçu en Préfecture le : 05 JUIL. 2017
Publié le : 05 JUIL. 2017
Certifié exécutoire le : 05 JUIL. 2017

Pour la Maire
L'Adjoint Délégué

